Parcs à sapins & opération de broyage

Et si vous donniez une seconde vie à votre sapin de Noël ?
Maintenant qu'il a rempli sa mission de décoration à merveille et qu'il commence à devenir inutile voire encombrant, il serait dommage de le jeter !

En partenariat avec la Commune, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise propose deux opérations de broyage de sapins (sans pot, sans neige artificielle et sans décoration) **les samedis 21 et 28 janvier sur le parking de la piscine de l'Île Belle de 9h à 12h**.



Comment utiliser le broyat de sapin ?

Les aiguilles et la sciure de sapin permettent d'éloigner les gastéropodes (limaces, escargots...), peuvent protéger les plantes du froid, limiter l'évaporation de l'eau, favoriser le développement des micro-organismes souterrains qui améliorent la vie du sol, et prévenir l'apparition des herbes libres. Broyé, le sapin peut également entrer dans le compost. Le broyat de sapin étant cependant particulièrement acide, il faut veiller à bien l'associer à d'autres déchets verts et déchets de cuisine. Les copeaux de bois de sapin peuvent alimenter les chaudières collectives à bois.

Pour ceux qui n’ont pas besoin de broyat, vous pouvez déposer vos sapins, à partir du 26 décembre et jusqu’au 31 janvier, dans l’un des **points de collecte** de la Ville :

- rue du Fort
- square des 9 arpents
- bas de la route de Pontoise
- quai de l’Arquebuse
- parking de la piscine de l’île Belle
- parvis de la Maison des Associations

Infos pratiques

- Se munir de sacs pour transporter le broyat
- Service gratuit

Contact

N° Info déchets, 01.30.33.90.00, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.